

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 mai 2015

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 21 mai 2015

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER,
Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire,
Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe
SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle
AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique
METTE, Josselin FELD

Absents excusés : Christelle KOESTEL, a donné pouvoir
à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à
Maxime BRAND

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 23 avril 2015.

Votes : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 29 mai 2015

Le Maire,

Maxime BRAND



36_21-05-2015

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-05-29T14-43-10.00 (MI96836046)

Identifiant unique de l'acte :
067-216701276-20150529-36_21-05-2015-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2015

Date de décision : May 29, 2015 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte :

Préparé	Date 29/05/15 à 14:43	Par <u>SCHOCH Stephanie</u>
Transmis	Date 29/05/15 à 14:43	Par <u>SCHOCH Stephanie</u>
Accusé de réception	Date 29/05/15 à 14:53	

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 mai 2015

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 21 mai 2015

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absents excusés : Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

AUTORISATION POUR ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DE REMBOURSEMENT D'UN SINISTRE

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que, suite à un sinistre subi par la commune, il est nécessaire de prendre une délibération pour pouvoir encaisser un chèque émis par la compagnie d'assurance.

Ce sinistre concerne un dégât causé à un panneau "STOP" suite à un accident de la circulation rue des Tuileries à Ergersheim le 6 janvier 2015. Un chèque bancaire de 395,40€ a été émis par la compagnie d'assurance PACIFICA.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal l'encaissement de ce chèque bancaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour l'encaissement de cette somme à l'article 758 du budget primitif 2015 de la commune.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 29 mai 2015

Le Maire,

Maxime BRAND



37_21-05-2015

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-05-29T14-44-16.00 (MI96836052)

Identifiant unique de l'acte :
067-216701276-20150529-37_21-05-2015-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :
AUTORISATION POUR ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DE REMBOURSEMENT
D'UN SINISTRE

Date de décision : May 29, 2015 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Acte :

Préparé	Date 29/05/15 à 14:44	Par <u>SCHOCH Stephanie</u>
Transmis	Date 29/05/15 à 14:44	Par <u>SCHOCH Stephanie</u>
Accusé de réception	Date 29/05/15 à 14:48	

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 mai 2015

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 21 mai 2015

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absents excusés : Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

ADHESION A LA FUTURE AGENCE TECHNIQUE D'INGENIERIE PUBLIQUE EN TANT QUE MEMBRE FONDATEUR – APPROBATION DES STATUTS. DEMANDE DE CREATION DE L'ATIP A M. LE PREFET, DESIGNATION DES ELECTEURS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune d'ERGERSHEIM a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif.

Suite aux retours des communes et groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics qui souhaitent adhérer à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, il vous est maintenant proposé de prendre une délibération concordante avec l'ensemble des membres fondateurs pour approuver formellement les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique sous la forme d'un Syndicat mixte ouvert à la carte et pour demander à M. le Préfet du département de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique ».

L'objectif est la création juridique du Syndicat mixte au 1^{er} juillet 2015 pour une mise en service effective au 1^{er} janvier 2016. La convention précisant les modalités d'élections du Comité syndical est également jointe à ce rapport pour approbation.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 24 avril 2015 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2014 approuvant le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Décide d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- en tant que membre fondateur, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

Il prend acte des caractéristiques suivantes du Syndicat mixte :

- le Syndicat mixte prendra la dénomination -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- et son siège sera fixé à l'Hôtel du Département, place du quartier blanc à Strasbourg
- le Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique aura pour objet 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme, 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme, 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux, 5 - La tenue des diverses listes électorales, 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire, 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

- le Comité du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » sera composé de :
. 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le Département du Bas-Rhin
. 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics
. 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes

Il décide également des dispositions suivantes :

- Approuve les statuts annexés à la présente délibération
- Approuve les dispositions du document ci-annexé précisant les principes et les modalités d'élection du premier collège communal et du premier collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, siégeant au sein du premier comité syndical
- Demande au Préfet du département du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
- Désigne M. Maxime BRAND en qualité d'électeur titulaire et M. Éric BOEHLER en qualité d'électeur suppléant, appelé à voter pour la désignation des délégués du collège des communes. A ce titre M. Maxime BRAND et M. Éric BOEHLER sont éligibles en tant que délégué du collège des communes.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Président de la communauté de communes de MOLSHEIM-MUTZIG

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 29 mai 2015
Le Maire,
Maxime BRAND



38_21-05-2015

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-05-29T14-46-41.00 (MI96836319)

Identifiant unique de l'acte :
067-216701276-20150529-38_21-05-2015-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ADHESION A LA FUTURE ATIP EN TANT QUE MEMBRE FONDATEUR
- APPROBATION DES STATUTS - DEMANDE DE CREATION DE
L'ATIP A M. LE PREFET - DESIGNATION DES ELECTEURS

Date de décision : May 29, 2015 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité

Acte :

Préparé	Date 29/05/15 à 14:46	Par <u>SCHOCH Stephanie</u>
Transmis	Date 29/05/15 à 14:46	Par <u>SCHOCH Stephanie</u>
Accusé de réception	Date 29/05/15 à 14:58	

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 mai 2015

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 21 mai 2015

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absents excusés : Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE SAINT-NICOLAS : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

VU la délibération du 23 février 2015 dans laquelle le conseil municipal décide de procéder à des travaux de rénovation au sein de l'Eglise Saint-Nicolas pour une enveloppe prévisionnelle d'un montant globale de 210 000 € HT ;

VU l'Avis d'Appel Public à la Concurrence pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation de l'Eglise Saint-Nicolas affiché en Mairie du 11 au 20 mai 2015.

Le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il a réceptionné deux offres de prix pour les missions de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de l'Eglise Saint-Nicolas :

- offre de M. Guillaume EQUILBEY, architecte, au taux de 9.5% du montant HT des travaux ;
- offre de M. Jérôme VETTER, architecte, aux taux de 8.5% du montant HT des travaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir l'offre de prix la mieux-disante émise par M. Jérôme VETTER, au taux de 8.5% du montant HT des travaux ;
- d'autoriser le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre entre la commune d'ERGERSHEIM et la Société d'Architecture Jérôme VETTER & Associés, domiciliée 3 rue du Tribunal à 67000 STRASBOURG ;
- dit que les crédits nécessaire sont inscrits au budget primitif 2015 en dépenses d'investissement au compte 21318 « Autres bâtiments publics ».

Votes : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 29 mai 2015

Le Maire,

Maxime BRAND



Acte à classer

39_21-05-2015

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé


Identifiant FAST : ASCL_2_2015-06-03T11-16-21.00 (MI97024448)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20150603-39_21-05-2015-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE SAINT NICOLAS : CHOIX
DU MAITRE D'OEUVRE

Date de décision : 03/06/2015



**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : [67127_ERGERSHEIM_39-21-05-2015.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/06/15 à 11:16

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 03/06/15 à 11:16

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 03/06/15 à 11:33

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 mai 2015

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 21 mai 2015

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absents excusés : Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

- VU** le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et notamment l'article 2 ;
- VU** le décret n° 2013-707 du 7 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;
- VU** le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2121-29 ;
- VU** les réunions du comité de pilotage du PEDT en date du 14 avril et du 12 mai 2015.

Mme Marianne WEHR, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires rappelle que les écoles publiques d'Ergersheim sont passées à la semaine de 4 jours et demi depuis la rentrée scolaire 2014 / 2015.

Dans le cadre de cette réforme éducative, le PEDT a pour objectif principal de favoriser l'élaboration d'une nouvelle offre d'activités périscolaires et de permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Les objectifs du PEDT sont de :

- garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées en dehors du temps scolaire,
- mobiliser toutes les ressources de la commune,
- préparer les enfants à bien vivre ensemble par l'approbation progressive des règles de vie collective,
- faire bénéficier aux enfants d'activités ludiques, culturelles ou sportives en toute convivialité.

Le PEDT sera mis en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2015 / 2016 jusqu'en juillet 2018, soit pour les trois années scolaires à venir.

Outre la collectivité, les signataires du PEDT sont Le Préfet du Bas-Rhin, la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale ainsi que le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales.

Monsieur le Maire propose d'adopter le Projet Educatif Territorial.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les termes du Projet Educatif Territorial,
- autorise M. le Maire à le signer ainsi que toute pièce y afférant.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 29 mai 2015
Le Maire,
Maxime BRAND



Acte à classer

40_21-05-2015

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-06-15T09-32-55.00 (MI97509513)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20150615-40_21-05-2015-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITOIRES 2015-2018

Date de décision : 15/06/2015


**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.1. EnseignementActe : 67127 ERGERSHEIM_2015_05_21_DEL_APPROBATION DU PEDT_PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 15/06/15 à 09:32

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 15/06/15 à 09:32

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 15/06/15 à 09:38